



DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DIFFUSION

Mmes: Perler
Barbey-Chappuis
MM: Kanaan
Gomez
Mme: Kitsos
MM: Buzzini
Burri
Schweri
Matthey
SCM
Service juridique
Dossiers-Documentation

DÉCISION
du 27 JAN. 2022

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du
17 novembre 2021

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

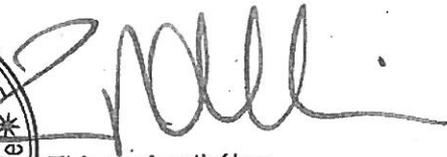
DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 17 novembre 2021,
portant sur:

la modification du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (nouvel article 95 ter)

est approuvée.




Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO



LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

par 65 oui contre 4 non

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

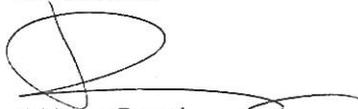
Chapitre 3 Compétences consultatives

Art. 95ter (nouveau) Objets déposés depuis plus de 5 ans

Une fois par année de législature, les propositions déposées depuis plus de cinq ans sont soumises au débat.

Certifié conforme :

La Secrétaire :


Fabienne Beaud

Le Président:


Amar Madani